



à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre
compte, et (B) votre banque à débiter votre compte
conformément aux **CGT Conseil Départemental 22**
instructions de

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



16

Veillez compléter tous les champs du mandat.